

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

PRESENTS : M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme FLORES, Mme GRENTE, M. CAYUELA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme CASSAN, M. ROSELLO, M. CUBELES, Mme CHOUJAA, Mme LACROIX, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, Mme ROTH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. BAYONNE à M. RODRIGUES; M. REIG à M. VIVANT ; Mme BARBANCE à Mme RIBET ; M. DALMAS à Mme LACROIX ; M. FAYE à M. CASSIGNOL ; M. JOFFRE à Mme FLORES

ABSENTS : M. REIZ, Mme VIARGUES, Mme MOREAU

Secrétaire : Mme ROTH

1- PERSONNEL

- **Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité (service administratif)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide le recrutement d'un adjoint administratif contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Création poste d'adjoint administratif territorial titulaire à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de créer à compter du 1^{er} juin 2019 un poste d'adjoint administratif territorial titulaire à temps complet et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

2- FINANCES

- **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières en 2018 (abroge et remplace la délibération du 18 février 2019)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix) prend acte du bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la commune en 2018 tel qu'énoncé ci-dessus.

- **Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de voter les subventions aux associations pour l'année 2019. Il constate que Monsieur CAYUELA, Monsieur VIVES et Monsieur MORANDIN ont quitté la séance. Il propose de subventionner les associations selon les montants indiqués ci-dessous :

Associations	SUBVENTION allouée en 2018	Montant proposé pour 2019
Anciens Combattants	380,00	380,00
Atelier photo	1 900,00	2 200,00
Chasse	250,00	250,00
Coopérative scolaire maternelle 1 Ecoreuils	305,00	305,00
Coopérative scolaire maternelle 2 Mésanges	229,00	229,00
Coopérative scolaire primaire	1 067,00	1 067,00
FNACA	400,00	400,00
Gym Volontaire	450,00	450,00
Country	255,00	255,00
Santufayons	1 600,00	3 100,00
Dynamic Danse	270,00	270,00
Club des aînés	2 200,00	2 200,00
Cyclo Club Beauzellois	3 000,00	3 000,00
Football Club Beauzelle	19 000,00	19 000,00
Beauzelle Handball (BHB)	13 000,00	13 000,00
Pétanque Beauzelle	3 400,00	3 400,00
Tennis Club Beauzelle	8 200,00	8 200,00
Foulée Beauzelloise	3 000,00	3 000,00
Blue West Dancers	100,00	100,00
Cap'Dance Beauzelle	250,00	300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 19 pour et 4 abstentions vote les subventions 2019 aux associations telles que détaillées ci-dessus.

- **Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des jardins familiaux**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la réalisation de jardins familiaux et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

- **Approbation du bilan de clôture définitif présenté par la SEM d'aménagement Oppidéa pour le mandat de construction d'équipements publics sur Andromède et clôture du mandat de délégation**

Il est donc proposé au Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) d'émettre un avis favorable sur l'approbation du bilan de clôture définitif présenté par Oppidéa pour le mandat de construction des équipements publics du nouveau quartier Andromède, d'émettre un avis favorable pour le constat du montant définitif des dépenses réalisées à hauteur de 11 574 395.76 € TTC. Il est proposé d'autoriser monsieur le maire à donner quitus à Oppidéa de sa mission de mandataire et de recouvrer auprès d'Oppidéa le trop-perçu sur les avances pour travaux, soit 134 069.90 € TTC et dire que les recettes à recouvrer seront portées au budget principal de la ville.

3- ASSOCIATIONS

- **Adoption de la convention d'objectifs et de moyens avec le FOOTBALL CLUB BEAUZELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Football Club Beauzelle.

4- ADMINISTRATION GENERALE

- **Acquisition de parcelles pour construction d'équipements publics (collège)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (26 voix) l'acquisition de 17 262 m² sur les parcelles AM 45 p1, AM 46 p1 des îlots 59 et 60 au prix de 459 860 € HT + TVA et charge Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint de signer les actes d'acquisition et de cession et de réaliser toutes les modalités nécessaires.

- **Acquisition de parcelles pour la réalisation des jardins familiaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (26 voix) l'acquisition de 5 299 m² sur les parcelles AI 22 au prix de 144 662.7 € HT + TVA et charge Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint de signer les actes d'acquisition et de cession et de réaliser toutes les modalités nécessaires.

- **Cession d'une parcelle à Europolia**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de céder à l'euro symbolique la parcelle AA DP2 pour un total de 530 m² et autorise Monsieur le maire ou en son absence M. BAYONNE, premier adjoint, à signer l'acte authentique nécessaire et toutes pièces à cet effet.

- **Déclassement et cession de deux parcelles d'espaces verts du domaine public 10, Rue du Lavoir**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide le déclassement des parcelles d'espace vert situées 10, Rue du Lavoir d'une superficie respective de 25 m² et d'1 m² (conformément au plan joint) du domaine public communal. Il décide la cession à l'euro symbolique des parcelles de 25m² et d'1 m² à la Cité Jardins et autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les actes nécessaires.

5- TRAVAUX

- **Mise en lumière du futur piétonnier débouchant sur la rue Latché**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (26 voix) approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

- **Rénovation EP sur piétonnier reliant la bibliothèque au groupe scolaire**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (26 voix) approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.